

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**, Maire, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-16-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

OBJET : ZAC DE SAINT QUENTIN - MOULIN LE COMTE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE - POURSUITE DU PARTENARIAT ENTRE LA SAFER « HAUTS DE FRANCE » ET LA VILLE D'AIRE-SUR-LA-LYS AU 1ER JANVIER 2022

2021-11-N° 16

VU la convention d'intervention foncière entre la SAFER Flandres-Artois et la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS signée le 23 novembre 2016,

VU le souhait de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS d'engager la partie Sud (côté St Quentin) de la zone d'habitat sur la ZAC St Quentin - Moulin le Comte,

CONSIDERANT QUE la Commune souhaite poursuivre le partenariat avec la SAFER, à compter du 1^{er} janvier 2022, qui accompagnera le projet foncier communal tout en préservant les structures des exploitations agricoles, et en protégeant les espaces naturels et ruraux,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE DESIGNER la SAFER « Hauts de France » comme opérateur foncier pour les opérations foncières de la ZAC St Quentin - Moulin le Comte ;

ARTICLE 2 - DE FORMALISER cette désignation par le biais d'une CONVENTION d'INTERVENTION FONCIERE conclue jusqu'au 31 décembre 2026, selon les modalités techniques et financières CI-ANNEXEES ;

ARTICLE 3 -D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-16-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021